

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 25 septembre 2025

Délibération n°78

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de votants : 22

Vote pour : 22

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 16 septembre 2025

Collèges	Titulaires		Pré.	Rep.	Pouvoir à :
Conseil Départemental du Doubs, du Jura et du Territoire de Belfort	ALPY Philippe	CD25	☒	☐	
	BEAUDREY Bruno	CD25	☐	☒	BRAND Marie-Paule
	BILLOT Olivier	CD25	☒	☐	
	BRAND Marie-Paule	CD25	☒	☐	
	CHOUX Monique	CD25	☒	☐	
	DALLAVALLE Claude	CD25	☒	☐	
	GUYEN Chantal	CD25	☒	☐	
	MAIRE DU POSET Thierry	CD25	☒	☐	
	MATOCQ-GRABOT Albert	CD25	☐	☐	
	ROGBOZ Florence	CD25	☐	☐	
	TISSOT-TRULLARD Géraldine	CD25	☒	☐	
	HAHLEN Sandra	CD39	☐	☐	
	MOLIN René	CD39	☒	☐	
Communautés d'agglomération, urbaines	BARTHELET Catherine	CUGBM	☒	☐	
	BODIN Nicolas	CUGBM	☒	☐	
	LIME Christophe	CUGBM	☒	☐	
	PRESSE Françoise	CUGBM	☐	☐	
	MICHAUD Jean-Paul	CUGBM	☐	☐	
	BOURQUIN Martial	PMA	☐	☒	FROEHLI Patrick
	FROEHLI Patrick	PMA	☒	☐	
	SAUMIER Claude- Françoise	PMA	☒	☐	
	GUY Hervé	ECLA	☒	☐	
Communautés de communes	ALPY Philippe	CC Frasne Dugeon	☒	☐	
	FAIVRE-PIERRET Jean- Louis	CC Doubs Baumoisi	☒	☐	
	JOUVIN Christophe	CC Loue Lison	☒	☐	
	BOUVERET Jean-Yves	CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	☐	☐	
	BRAND Christian	CC Sancey Belleherbe	☐	☒	FAIVRE-PIERRET Jean-Louis
	PETIT Laurent	Haut Jura Arcade Communauté	☐	☐	
	ROGNON Catherine	CC Val de Morteau	☒	☐	
Commune	BARCELO Maud	Auxonne	☐	☐	

OBJET : CONTRAT SPECIFIQUE – CONVENTION CONSTITUTIVE DE DROITS REELS – OP1108 ACQ001 – Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise

Conformément à l'article 18 des statuts de l'EPF, le directeur gère l'établissement, le représente, passe les contrats y compris les BRS, este en justice, prépare et conclut les transactions.

Dans certains cas, la directrice peut juger nécessaire de solliciter l'accord préalable du Conseil d'administration.

Convention constitutive de droits réels – OP1108 ACQ001 – Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise

L'EPF s'est porté acquéreur par acte du 22 octobre 2024 dans le cadre d'une opération de portage avec la Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise (71) d'un ensemble immobilier composé de plusieurs bâtiments sis à Buxy cadastré Section AC109 -Section AC 112 pour un montant de 450 000 euros.

La Communauté de Communes Sud Côte Chalonnaise souhaite que l'EPF lui confère l'intégralité des droits réels sur le bien, objet de la convention, à l'exception du droit d'en disposer, afin de faciliter, notamment, la mise à disposition et la gestion des différents bâtiments.

A ce titre, il est demandé à l'EPF de signer, avec la Communauté de Communes, une convention constitutive de droits réels d'une durée équivalente à la durée du portage, soit 4 ans à compter de la date d'acquisition.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
après en avoir délibéré**

AUTORISE

- la directrice générale à signer la convention correspondante.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Philippe ALPY